



## **Charte du transport scolaire Eido Group – Collège Protestant Français**

### **Règlement relatif à la sécurité et à la discipline dans les bus scolaires :**

*Il relève du devoir et de la responsabilité du transporteur de faire appliquer ce règlement. Ces règles s'imposent à tous, élèves, familles, conducteurs et accompagnateurs.*

#### **Article 1 : Objet**

Le présent règlement s'applique à **tous les élèves** empruntant le transport scolaire. Il a pour but :

- **De prévenir les accidents**
- **D'assurer la discipline et la bonne tenue des élèves à la montée, à la descente et à l'intérieur des bus.**

#### **Article 2 : Diffusion**

Cette charte sera communiquée à toutes les familles concernées et publiée sur le site du CPF.

L'inscription d'un élève auprès de la compagnie de transport Eido vaut automatiquement adhésion à ce règlement.

#### **Article 3 : Accès au véhicule**

Lorsqu'il monte ou descend du bus, l'élève **ne doit ni chahuter, ni bousculer** et faire attention à **ne pas blesser un autre élève en bougeant avec son cartable sur le dos. Les mesures de prévention sanitaire sont obligatoires.**

#### **Article 4 : Conditions pendant le voyage**

Le conducteur ne doit pas être **dérangé** par le bruit **pendant qu'il conduit** pour pouvoir se concentrer sur la route. En cas d'incident ou accident, l'élève doit être protégé.

**Il est, donc, interdit :**

- **De parler au conducteur sans motif valable**
- **De crier, jouer, de se déplacer, de projeter quoi que ce soit pendant le trajet**
- **De toucher avant l'arrêt du véhicule, les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes**
- **D'avoir un comportement susceptible de choquer ses camarades (jeux ou visionnage d'image à caractère violent ou portant atteintes aux bonnes mœurs), l'utilisation d'un langage grossier ou insultant.**

## Article 5 : Procédures en cas d'infraction

### 5.1 – l'indiscipline peut être constatée par :

- Le conducteur
- La surveillante du bus

5.2 - Suite à son échange avec le CPF, la société de transports communiquera par courrier à la famille le rapport d'incident ainsi que la sanction décidée. Une copie sera transmise pour les élèves du 2<sup>nd</sup> degré au Proviseur, pour le 1<sup>er</sup> degré au Directeur.



## Article 6 : Sanctions

Les sanctions pour non-respect du règlement sont présentées dans le tableau ci-après.

Infractions	Sanctions encourues
Non attachement de la ceinture de sécurité	Avertissement adressé à la famille, 3 avertissements mèneront à une suspension d'un mois
Ne pas rester assis et attaché à sa place, se déplacer dans le car en mouvement	Avertissement adressé à la famille, 3 avertissements mèneront à une suspension d'un mois
Chahut, bousculade ou bagarre dans le bus	Avertissement adressé à la famille, l'élève sera suspendu un mois en cas de récidive
Insolence envers le conducteur, la surveillante de bus ou un élève	Avertissement adressé à la famille, l'élève sera suspendu un mois en cas de récidive
Dégradations dans le bus	Avertissement à la famille et facturation de la réparation ; l'élève sera suspendu 1 mois en cas de récidive.

La société Eido se réserve le droit d'exclure de manière temporaire ou permanente tout élève ayant mis en danger l'intégrité du bus (toucher le volant ou les freins, empêcher le chauffeur de conduire, provoquer un incident dangereux...) ainsi qu'un élève ayant plus de 2 récidives graves.

## Article 7 : Exclusions

En cas d'exclusion temporaire ou permanente, les frais de transport ne seront en aucun cas remboursés.

Révisée septembre 2021